



Succession avec usufruit reporté

Par **dédé60**, le **24/11/2010 à 10:39**

Bonjour, ma belle mère qui était usufruitière d'une maison construite avec mon père lors d'un remariage, a dans son testament reporté cet usufruit sur son ami vivant depuis avec elle, et déshérité la famille de son beau fils. Quels sont les droits du beau fils ?

Par **mimi493**, le **24/11/2010 à 13:28**

L'usufruit ne se donne pas. Donc elle ne peut que donner l'usufruit que pour la partie qu'elle a en pleine propriété. Par contre, les enfants de son mari défunt n'étant pas ses héritiers, elle ne peut les déshériter.

Par **dédé60**, le **24/11/2010 à 13:36**

Merci pour la réponse, mais doit-il obligatoirement habiter la maison ? En ayant l'usufruit de la part de la belle mère c'est-à-dire 5/8 de part, car il en sera parti depuis avril, donc l'usufruit est-il toujours valable ? La maison étant fermée. MERCI ENCORE DE PRENDRE MA QUESTION EN CONSIDERATION

Par **mimi493**, le **24/11/2010 à 13:37**

Tant que les co-indivisaires ne le voient pas, oui, il peut occuper la maison. Les co-

indivisaires en pleine propriété peuvent exiger une indemnité d'occupation

Par **dédé60**, le **24/11/2010** à **14:03**

combien de temps as t il pour se décider a rester dans la maison ?A t il un délai de reflexion et pendant combien de temps ?a t il le droit de nous faire trainer la réponse afin que la succession se régle , vu qu'il 'a quitté la maison en avril?rnpour ne pas payer de location